

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CHAISE DIEU**

Nombre de conseillers

- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 12
- absents : 3

Séance du 16 Novembre 2021 à 20h
L'an deux mil vingt-et-un, 16 Novembre 2021 à 20h

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr. BRIVADIS André, Maire

Etaient présents : Mr BRIVADIS André, Maire ; Mr GIBERT Stéphane, Mr BLANCHEFORT Fabien, Mr LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle Adjoints, Mme SCIORTINO Pascale, Mr VIALANEIX Bernard, Mr PHILIPON Pierre, Mr SPECCEL Gérard, Mr PHILBEE Paul.

Date de la convocation :
08 Novembre 2021

Date d'affichage :
08 Novembre 2021

Procurations :

Mr WENGER Stéphane a donné procuration à Mr BRIVADIS André,
Mr FAIVRE Thierry a donné procuration à Mr PHILIPON Pierre,

Absent : Mr MARION Olivier

Mr GIBERT Stéphane a été nommé secrétaire.

Objet :

**Location des terrasses
année 2022**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide que les terrasses situées avenue de la Gare seront autorisées de mai à octobre. Elles seront payantes pour les mois de juillet et août à raison de 3,60 €/m² ;
- décide que les terrasses situées dans les autres rues de la commune seront autorisées de mai à octobre. Celles-ci devront être démontées à partir du 1er novembre. Elles seront payantes pour les mois de juillet et août à raison de 3,60 €/m² ;
- fixe à 50 € par jour la location des terrasses journalières à l'occasion de manifestations importantes.

En dehors de la période du 1er mai au 31 octobre, Monsieur le Maire pourra autoriser aux commerçants, ponctuellement et gratuitement, l'utilisation des trottoirs.

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en Sous
Préfecture de Brioude le
18 Novembre 2021 et
publication du 18
Novembre 2021

Pour extrait conforme,

Le Maire,

André BRIVADIS

